

M. HOMEWOOD : Jusqu'à un certain point. Pour citer un exemple, certains de nos diplômés ont ensuite fait des études à l'Université de Toronto et on leur a accordé des crédits pour les études qu'ils avaient faites chez nous. Nous ne sommes pas généralement reconnus, et je ne cherche nullement à vous le faire croire, nous n'y sommes pas encore parvenus.

M. BATTEN : Est-ce seulement l'Université de Toronto qui accorde des crédits à vos diplômés ou leur en accorde-t-on dans toutes les provinces où il y a des facultés de médecine ?

M. HOMEWOOD : C'est le seul exemple que je puisse vous citer.

M. WINKLER : Au sujet des patients que les médecins ont envoyés à des chiropraticiens, j'aimerais demander au témoin si ces malades leur sont envoyés à la suite d'un diagnostic établi par un médecin ou s'ils ont besoin de physiothérapie ?

M. HOMEWOOD : Je crois que beaucoup de malades que les médecins ont envoyés à des chiropraticiens ont des lésions au bas de la colonne vertébrale. Ils se sont adressés à un médecin et celui-ci a fait le diagnostic de leur état. Il lui a semblé que notre méthode de traitement s'indiquait et il nous a envoyé le malade.

M. WINKLER : Pouvez-vous nous dire exactement ce que vous entendez par au bas de la colonne vertébrale ?

M. HOMEWOOD : Il y a bien des problèmes qui se posent par rapport à cette partie du corps; il y a cinq vertèbres lombaires et les structures sacroïliaques, les articulations et les structures qui s'y y rattachent.

M. MacRAE : Étant donné que notre Comité est un Comité des Affaires des anciens combattants et que ces derniers se font traiter par les chiropraticiens, M. Sutherland pourrait peut-être nous dire à peu près combien de leurs patients sont des anciens combattants ? Il y en a-t-il beaucoup qui s'adressent aux chiropraticiens ?

M. SUTHERLAND : Oui, à mon avis ils sont très nombreux. Je regrette de ne pas pouvoir vous fournir des chiffres précis, mais si nous faisons une enquête nous pourrions sans doute les obtenir.

M. MacRAE : Monsieur le président, comme ces messieurs, s'ils ne réussissent cette fois-ci, vont certainement se présenter de nouveau devant notre Comité, j'estime qu'ils devraient nous fournir ces renseignements car ils ont beaucoup d'importance.

Le PRÉSIDENT : Pourriez-vous vous procurer ces renseignements et nous les envoyer par la poste ?

M. SUTHERLAND : Oui, monsieur.

M. WEICHEL : J'aimerais savoir si c'est uniquement votre association qui exerce une surveillance et qui s'occupe de maintenir le collège de Toronto ?

M. SUTHERLAND : Oui, monsieur. Nous avons un conseil d'administration composé de quinze membres qui représentent toutes les provinces. Ensuite neuf de ces membres qui sont installés dans l'Ontario, forment un conseil de direction. Les administrateurs établissent la ligne de conduite à suivre, la direction surveille le fonctionnement, et le personnel administratif exécute le programme.